



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2017-079

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2017

Sommaire

69_Préf_Präfecture du Rhône

69-2017-08-30-002 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Poule-les-Echarmeaux (1 page)	Page 3
69-2017-08-30-003 - Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole (4 pages)	Page 5

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-30-002

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre
géographique et répartissant les électeurs pour la commune
de Poule-les-Echarmeaux

*Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs
pour la commune de Poule-les-Echarmeaux*



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques et
de l'administration locale

Bureau des institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER
Tél. : 04 72 61 61 34
Fax : 04 72 61 66 60
Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2017-08-30-

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique
et répartissant les électeurs
pour la commune de Poule-les-Echarmeaux**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur,**

Vu le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.17,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 1979 relatif au transfert du siège du bureau de vote,

Vu la demande du maire de Poule-les-Echarmeaux du 24 août 2017,

Sur la proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} mars 2018, les électrices et électeurs de la commune de Poule-les-Echarmeaux seront affectés au bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle du Conseil de la mairie de Poule-les-Echarmeaux.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 5 juillet 1979 est abrogé à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Poule-les-Echarmeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Poule-les-Echarmeaux et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 30 août 2017

Pour le préfet,
Le secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances,
Xavier INGLEBERT

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-30-003

Arrêté portant désignation des délégués de l'administration
membres des commissions administratives responsables de
l'établissement et de la révision des listes électorales pour
les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole

*Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions
administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les
communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2017-08-30-
portant désignation des délégués de l'administration
membres des commissions administratives responsables de l'établissement
et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors
métropole**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur,**

VU le code électoral, et notamment son article L.17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2017-08-21-004 du 21 août 2017 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole ;

Considérant la proposition des maires de Chassagny et Échalas ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRETE :

Article 1 : Les délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole sont désignés ainsi qu'il suit :

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

COMMUNE	NOM – Prénom	N° bureau de vote
Ampuis	GALLET Didier	1, 2 + liste générale
Aveize	CHILLET Jean-Marc	1
Brignais	MAUCOUR Marie-Thérèse née THIVILLON DARET Valérie née LESTRAT GENTIL-BECOZ Bernard	1, 2, 3 et 4 5, 6, 7 et 8 9, 10 + liste générale
Brindas	ROGNARD Andrée	1, 2, 3, 4 et 5 + liste générale
Brullioles	VOLAY France	1
Brussieu	BENIER Adrien	1
Chabanière	BOUCHARNY Paul THOLLET Michel	1, 2 et 3 4 et 5
Chambost Longessaigne	VERNAY Jean Alain	1
Chapelle-sur-Coise (La)	CARTERON Roger	1
Chaponnay	GUYOT Gérard	1, 2, 3 + liste générale
Chaponost	DEVIF Evelyne	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 + liste générale
Chassagny	BETTON Gérard	1
Chaussan	GAUDIN Christiane née BESSON	1
Coise	PALANDRE Philippe	1
Colombier-Saugnieu	MARCHAND Christian	1, 2, 3 + liste générale
Communay	MOUSSET René MATRAT Françoise BERTRAND Thierry	1 et 2 3 + liste générale 4
Condrieu	FILLON Pierre	1, 2 + liste générale
Duerne	PIEGAY Marie Aimée née FAYOLLE	1
Echalas	GARDIER Pierre	1
Genas	ROZET Gisèle née PUTHOD BOULET Marcel TOULIEUX Fabrice	1, 2, 3 et 4 5, 6, 7, 8 + liste générale 9, 10, 11, 12 et 13
Grézieu-la-Varenne	MARJOLLET Raymond	1, 2, 3, 4, 5 + liste générale
Grézieu-le-Marché	VILLEMAGNE Bernard	1
Haies (Les)	CHIRAT Isabelle	1
Halles (Les)	ECLERCY Nathalie	1
Haute-Rivoire	COTTANCIN Colette née GIRARDON	1
Jons	SANIAL Roger	1
Larajasse	TOURRAL Claudie	1, 2 + liste générale
Loire-sur-Rhône	TABIN André	1, 2 + liste générale
Longes	PEILLON Dominique née MATRAT	1
Longessaigne	RIMAUD Simone née PONCET	1
Marennas	THEVENET Janine née MOREAU	1
Messimy	BROSSARD Marc	1, 2, 3 + liste générale
Meys	MAUVERNAY Pierre	1
Millery	DESCOTES Philippe	1, 2, 3 + liste générale
Montagny	BRACHET Jean-Claude	1, 2 + liste générale

COMMUNE	NOM – Prénom	N° bureau de vote
Montromant	GARIN Lucienne née OGIER	1
Montrottier	POULARD Liliane	1
Mornant	DELORME Bernard	1, 2, 3, 4 + liste générale
Orliénas	GUILBAUT Isabelle née DURY	1, 2 + liste générale
Pollionay	RIVOIRE Paul	1, 2 + liste générale
Pomeys	MORETTON Michel	1
Pusignan	ALFANO Agostino	1, 2, 3, 4 + liste générale
Riverie	DEVAUX Danièle née REYNARD	1
Rontalon	MURE Marie-Thérèse née ROCHE	1
Saint-Andéol-le-Château	DA ROCHA Sylvie née VILLARD	1 + liste générale
	GONZALEZ Séverine	2
Saint-André-la-Côte	CAMPAGNO Alexandrine	1
Saint-Bonnet-de-Mure	GRANGEON Bernard	1, 2, 3, 4, 5 + liste générale
Saint-Clément-les-Places	BLEIN Patricia née BONNET	1
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	AVALLET Marie-France née CHAMPAGNEUX	1
Saint-Genis-l'Argentière	GIRAUD Daniel	1
Saint-Jean-de-Touslas	HERVIER Nicolas née OLAGNIER	1
Saint-Laurent-d'Agny	SILHOL Pierre	1, 2 + liste générale
Saint-Laurent-de-Chamousset	POULARD Bernadette	1
Saint-Laurent-de-Mure	BARIOZ Jean BERGER Roger	1, 2 + liste générale 3, 4 et 5
Saint-Martin-en-Haut	CHAMBE Louis	1, 2, 3 et 4 + liste générale
Saint-Pierre-de-Chandieu	FLORET Catherine née REVEYRAND	1, 2, 3 et 4 + liste générale
Saint-Romain-en-Gal	GUILLARD Michel	1, 2 + liste générale
Saint-Romain-en-Gier	MICHELNICKY Elke née SCHMITT	1
Saint-Symphorien-d'Ozon	CHANAL Valérie	1, 2, 3, 4, 5 + liste générale
Saint-Symphorien-sur-Coise	PIEGAY-ORIOU Claudette	1, 2 + liste générale
Sainte-Catherine	BROCARD Pierre	1
Sainte-Colombe	PINET Jean-Paul	1, 2 + liste générale
Sainte-Consoce	FLACHERON Laurent	1
Sainte-Foy-l'Argentière	ALLIX-COURBOY Monique	1
Sérézin-du-Rhône	DEVILLE Nicole née PASCUAL	1, 2 + liste générale
Simandres	SALAMONE Marie-Laure née SAHUC	1, 2 + liste générale
Soucieu-en-Jarrest	CHAREYRON Jean-Louis	1, 2, 3 + liste générale
Souzy	THIVARD Roger	1
Taluyers	LAFORIE Yvette née Imbert	1, 2 + liste générale
Ternay	VILLEJOBERT Robert	1, 2, 3, 4 + liste générale
Thurins	TISSOT Marie née PERRIN	1, 2 + liste générale
Toussieu	MONNIER Liliane	1, 2 + liste générale

COMMUNE	NOM – Prénom	N° bureau de vote
Trèves	SEEMANN Michèle née MARECHET	1
Tupin-et-Semons	DUPLESSY Valérie	1
Vaugneray	PERRET Daniel BIEDERMANN Nicole née THOINET ROUFFY Lucien	1, 2 + liste générale 3 et 4 5 et 6
Villechenève	BOINON Pierre	1
Vourles	LAURIER Gérard	1, 2, 3 + liste générale
Yzeron	GARIN Philippe	1

Article 2 : A titre exceptionnel, dans chaque commission, un délégué peut assumer, en plus des fonctions visées à l'article précédent, les fonctions d'un autre délégué de l'administration si ce dernier est empêché temporairement.

Article 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°69-2017-08-21-004 du 21 août 2017 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, le sous-préfet en charge de Rhône-Sud et les maires des communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 30 août 2017
Pour le préfet,
Le secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances,
Signé : Xavier INGLEBERT